



**HAL**  
open science

# Topographies de néophytes à Rome. Conversion religieuse et mobilité sociale et spatiale

Isabelle Poutrin

## ► To cite this version:

Isabelle Poutrin. Topographies de néophytes à Rome. Conversion religieuse et mobilité sociale et spatiale. Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités françaises (2023-..), 2024, 45, <10.4000/12svj>. <hal-04935738>

**HAL Id: hal-04935738**

**<https://univ-reims.hal.science/hal-04935738v1>**

Submitted on 8 Dec 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

# Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités françaises

45 | 2024

Les lieux de l'histoire, prisme local et échelles d'observation à l'époque moderne

Dossier : Les lieux de l'histoire, prisme local et échelles d'observation à l'époque moderne

---

## Topographies de néophytes à Rome. Conversion religieuse et mobilité sociale et spatiale

ISABELLE POUTRIN

<https://doi.org/10.4000/12svj>

---

### Résumés

Français English

À la manière d'un *making-of*, cet article propose une réflexion rétrospective, sous l'angle spatial, sur les recherches ayant abouti à la publication de l'ouvrage *Les convertis du pape. Une famille de banquiers juifs dans la Rome du XVI<sup>e</sup> siècle*. Il montre comment le point de départ de l'enquête, apparemment fortuit, a défini l'échelle d'observation et imposé l'approche micro-historique. L'échelle urbaine a aussi été celle de la recherche en archives, centrée sur l'Archivio di Stato di Roma. Le croisement des sources produit une nouvelle vision de la ville, au niveau des acteurs qui, selon leur profession, leur affiliation religieuse et leur genre, circulent dans l'espace urbain de façon inégale.

In the style of a *making-of*, this article offers a retrospective reflection, from a spatial angle, on the research that led to the publication of *Les convertis du pape. Une famille de banquiers juifs dans la Rome du XVI<sup>e</sup> siècle*. It shows how the apparently fortuitous starting point of the investigation defined the scale of observation and imposed a micro-historical approach. The urban scale was also that of the archival research, centered on Rome's Archivio di Stato. Crossing archival sources produced a new vision of the city, at the level of actors who, depending on their profession, religious affiliation and gender, moved around the urban space in unequal ways.

---

### Entrées d'index



**Mots-clés :** espace urbain, Rome, mobilité sociale, conversion religieuse, mobilité, méthodologie

**Keywords:** urban space, Rome, social mobility, religious conversion, methodology

## **Texte intégral**

- 1 Le thème du présent dossier thématique m'a incitée à relire sous l'angle spatial les résultats d'une recherche sur la Rome des années 1560-1620 dont les apports sont exposés dans un livre récemment publié<sup>1</sup>. Celui-ci retrace la trajectoire d'une branche de la famille Corcos, séfarades établis à Rome à la fin du xve siècle, et dont une quarantaine d'individus reçut le baptême entre 1566 et 1605 sous le patronage des papes ; formant une nouvelle famille de la noblesse romaine, les Boncompagni, ils s'intégrèrent dans la société catholique au point de s'y fondre et de disparaître à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Selon l'échelle spatiale et l'amplitude chronologique envisagées, cette histoire peut être lue comme un cas d'ascension sociale ouverte par le changement de religion, offrant un point de comparaison avec bien d'autres contextes à l'époque moderne, par exemple celui des pays Ibériques ou de l'Empire ottoman<sup>2</sup> ; comme un exemple d'intégration « volontaire » (s'agissant des chefs de la famille) et « réussie » (au sens où elle n'a pas été suivie d'un retour au judaïsme) de membres de l'élite économique et intellectuelle, entrant dans la typologie très variée des conversions chez les juifs d'Italie jusqu'à l'ère de l'émancipation au xix<sup>e</sup> siècle, et participant d'un courant historiographique insistant sur l'agentivité des juifs<sup>3</sup>. Enfin, à l'échelle de la Rome de la Réforme catholique, la trajectoire des néophytes Boncompagni, passés d'un côté à l'autre des murs du ghetto, met en lumière un ensemble de faits, de phénomènes sociaux, de pratiques politiques et de représentations culturelles qui constituent désormais un nouveau chapitre de l'histoire des relations entre juifs, chrétiens et convertis dans la capitale de l'État pontifical<sup>4</sup>.

## **Une échelle d'observation définie par le point de départ de l'enquête**

- 2 Cette enquête trouve son origine en 2016 dans la découverte successive de deux ensembles de documents, au cours d'une recherche consacrée à la jurisprudence du tribunal de la Rote romaine, le grand tribunal civil de la papauté, en matière de consentement au mariage et aux vœux de religion. Le tribunal de la Rote romaine, un collège international comprenant huit Italiens et quatre « ultramontains » désignés par leurs souverains respectifs (empereur, roi de France, roi d'Espagne pour la Castille et l'Aragon), connaissait en appel des juridictions ecclésiastiques des pays catholiques, et en appel des tribunaux séculiers ou ecclésiastiques de l'État de l'Église, ou en première instance pour les affaires romaines que le pape jugeait délicates. L'approche est transnationale, à l'image du ressort de ce tribunal qui s'étendait, en principe, à l'ensemble de la chrétienté mais qui, dans les faits, était limité aux États catholiques d'Europe qui consentaient à recourir en appel à la juridiction pontificale – ce qui, notamment, n'était pas le cas de la France. Il s'agissait donc, d'une part, d'étudier les procédés qui permettaient à la Rote de juger, à huis clos et sur la base de preuves et d'allégations écrites, de litiges portant sur la nullité du consentement et, d'autre part, de s'interroger sur l'autorité de la Rote romaine hors de l'État de l'Église, soit sur les moyens dont disposait la papauté pour obtenir l'exécution des sentences de son tribunal dans des États étrangers, en particulier dans la péninsule Ibérique. Le corpus majeur de cette étude était constitué par les collections imprimées de décisions de la Rote, une quarantaine d'épais volumes publiés entre le xv<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle et figurant dans de nombreuses bibliothèques de juristes et d'institutions ecclésiastiques. Le terme de « décision » désigne non seulement la réponse donnée par le collège rotal, en séance, sur l'un des points du litige, mais aussi, et avant tout, les textes, rédigés en latin, à l'issue de la séance, par l'auditeur rapporteur de la cause, et qui exposent en détail les motifs orientant l'action du tribunal pour faire avancer la procédure<sup>5</sup>.

- 3 Dans l'un des volumes compilés par le juriste Prospero Farinacci, je suis tombée sur une décision datée du 10 décembre 1608 concernant une *Romana dotis* (une [cause] romaine de dot) dont l'enjeu est ainsi libellé : « Le grand-père maternel est-il tenu de doter sa petite-fille pauvre, née de sa fille, et dans ce cas, comment prouver la richesse du grand-père et la pauvreté de la petite-fille, même lorsqu'un témoin juif présente des preuves contre un chrétien »<sup>6</sup>. Dans cette affaire, Flavia, néophyte (juive convertie au catholicisme), fille d'une certaine Debora, demandait à son grand-père Ugo de lui procurer une dot, au motif qu'elle était pauvre et que sa famille juive l'était également ; la difficulté, pour la Rote, était d'admettre le témoignage de juifs au détriment d'un chrétien. Quelques pages plus loin, une décision postérieure sur la même cause fixe le montant de la dot de Flavia à mille écus, en réglant de délicates questions : « Quant à la dot subsidiaire, quelle doit-elle être et de quel montant, et si les juifs faits chrétiens sont nobles, et de qui ils tiennent leur noblesse »<sup>7</sup>.
- 4 Ces décisions de la Rote permettent d'aborder sous un angle nouveau la question des suites de la conversion religieuse, sujet relativement peu étudié et qui se situe dans le prolongement de mes travaux antérieurs sur les conversions religieuses au xv<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Dans un premier temps, j'ai appliqué à cette affaire la méthode employée pour traiter les autres procès de la Rote ; méthode consistant à rechercher les pièces manuscrites (*Positiones*) qui servaient à préparer les séances de la Rote, pour commencer à documenter les histoires familiales sous-jacentes aux litiges. Et en effet, les *Positiones* de la cause romaine de dot, conservées à l'Archivio di Stato de Rome, fournissent un ensemble d'informations sur la famille de Flavia, en commençant par le nom du grand-père : Ugo Boncompagni.
- 5 Ce personnage était déjà connu à travers l'hagiographie de Philippe Néri (1515-1595), fondateur de la congrégation de l'Oratoire et canonisé en 1622, et par quelques études d'histoire de l'art : Salamone Corcos, banquier juif et notable de la communauté de Rome, fut amené au catholicisme en 1582 par l'intervention de Philippe Néri, un an après le baptême de son fils Lazzaro sous le patronage de Grégoire XIII. Le fils et le père reçurent le patronyme du pape, ainsi que ses prénoms : Gregorio et Ugo Boncompagni. Ils furent anoblis et couverts de bienfaits. Dix ans plus tard, Ugo retira du ghetto quatre de ses neveux (les fils de son défunt frère Jacob Corcos et de la Vénitienne Gemma Luzzatti). La conversion de ces enfants fut attribuée également au charisme de Philippe Néri, ce dont témoignent le procès de canonisation de celui-ci ainsi que les *avvisi* de Rome. Pour autant, Ugo Boncompagni, le néophyte le plus célèbre de la fin du xv<sup>e</sup> siècle à Rome, n'a guère attiré l'attention des chercheurs jusqu'à ce que l'historien de l'art Mario Bevilacqua, dans une étude consacrée au palais dit Corcos Boncompagni situé sur l'actuelle piazza dell'Orologio (derrière l'église de la Vallicella), reconstitue une partie de l'histoire de la famille, remontant de Pietro Boncompagni, acquéreur de ce palais en 1643, jusqu'à Ugo Boncompagni, grand-oncle de Pietro et propriétaire d'une grande demeure située elle aussi à proximité de l'église Santa Maria e San Gregorio in Vallicella (appelée couramment la Vallicella ou la « Chiesa nuova »), siège de la jeune congrégation de l'Oratoire<sup>9</sup>. En revanche, ni l'hagiographie de Philippe Néri, ni les quelques travaux évoquant Ugo Boncompagni n'évoquent la jeune Flavia, et les sources de la Rote ne disent rien des circonstances de son baptême.
- 6 L'enquête a vraiment démarré lorsque j'ai pu éclairer cette affaire à la lumière d'un document lu aux Archives Apostoliques du Vatican (anciennement Archives Secrètes du Vatican) en mai 2017, dans le fonds de la Congrégation du concile : un dossier d'une commission de cardinaux portant sur le sort de quatre enfants juifs enlevés à leurs parents Joseph et Devorà Ascarelli à Rome en 1604<sup>10</sup>. Joseph Ascarelli était considéré comme un rabbin important de la communauté juive de Rome, et plusieurs auteurs anciens mentionnaient une poétesse juive connue sous le nom de Debora Ascarelli – nom sous lequel furent imprimés ses poèmes en 1602 – dont on ne savait rien par ailleurs<sup>11</sup>. En l'absence d'informations supplémentaires sur ces personnages, le dossier conservé au Vatican n'avait pas été véritablement exploité. Désormais, la jonction de ce dossier et des sources de la Rote permettait d'identifier l'aînée de ces enfants enlevés

comme étant la Flavia du procès devant la Rote et, surtout, d'identifier Devorà Ascarelli comme Devorà Corcos, fille du célèbre néophyte Ugo Boncompagni.

7 À ce stade, cependant, Flavia était un cas d'enfant enlevé, pas unique dans l'Italie moderne. Il valait d'être exploré plus avant car Marina Caffiero, dans son livre *Battesimi forzati* paru en 2004<sup>12</sup>, situe au XVIII<sup>e</sup> siècle la période cruciale des enlèvements d'enfants juifs à Rome et les rapporte à un durcissement de la politique conversionniste de Benoît XIV. Le cas de Flavia et des enfants Ascarelli permet d'appréhender plus amplement le prosélytisme pontifical pour le début du XVII<sup>e</sup> siècle et donc de consolider la révision de la chronologie proposée dans *Battesimi forzati* – révision déjà commencé par Kenneth R. Stow<sup>13</sup>. De plus, les coûts et bénéfices du baptême demeurent un angle mort d'une historiographie qui traite habituellement le changement de religion comme un fait religieux, une expérience intellectuelle ou le résultat de stratégies politiques. Ni les registres des Maisons des catéchumènes et du Saint-Office, ni les récits de rabbins convertis, ni les sermons visant à convertir les juifs (sources privilégiées par l'historiographie sur les conversions en Italie) ne permettent de discerner le devenir des néophytes dans la durée, à l'échelle de tout un groupe de parenté.

8 Afin de dépasser la question du prosélytisme catholique en direction des juifs de Rome, j'ai entrepris de rechercher d'autres sources sur l'histoire de cette famille et sur le devenir des Boncompagni dans les décennies qui suivirent la conversion d'Ugo. Si l'historiographie récente sur le ghetto et les néophytes ne traite guère la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les travaux classiques des historiens de la communauté juive de Rome m'ont aiguillée vers les sources notariales, des fonds immenses et relativement peu exploités<sup>14</sup>.

9 Si le livre publié résulte d'une approche micro-historique ainsi que d'un procédé d'exposition narratif ponctué de contextualisations thématiques, dans le présent article il s'agira de caractériser les différents pôles de l'espace romain autour desquels s'articulent la vie et les mouvements des Corcos/Boncompagni, banquiers juifs puis néophytes, en s'inspirant librement de l'article de Guillaume Calafat sur les « topographies de minorités » dans plusieurs grandes villes portuaires<sup>15</sup>. Le thème des espaces de vie et de circulation des différents acteurs est tout sauf anecdotique. Quel changement de style de vie le baptême amenait-il pour des notables, riches à l'échelle de la communauté juive, tels que Salamone et Lazzaro Corcos ? Que gagne-t-on, du point de vue matériel et en laissant de côté toute considération religieuse, à quitter le ghetto pour s'installer dans la partie catholique de la ville ?

## La Rome des banquiers Corcos

10 Le « séraïl des juifs » institué par la bulle *Cum nimis absurdum* de Paul IV en 1555 (le mot « ghetto », par analogie avec Venise, s'imposa progressivement), était un quartier muré, d'environ deux hectares situé sur la rive droite du Tibre, en position périphérique, dans une zone inondable et insalubre<sup>16</sup>. Les juifs de Rome, quelque 3 500 personnes sur une population totale de 100 000 habitants à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, formaient une société diversifiée, tant par les origines géographiques des différentes familles (romaines, séfarades, ashkénazes), que par leurs ressources tirées du commerce d'objets usagés (le seul que la bulle de 1555 autorisait), des métiers et fonctions liés à la vie quotidienne de la communauté, et du prêt sur gage strictement encadré par les autorités. Les Corcos appartenaient à l'élite des banquiers, environ deux-cents familles cumulant capital économique et capital culturel. L'enquête sur les Corcos et leur parenté au sein du ghetto offre des informations neuves sur le milieu des banquiers, leurs pratiques et conditions de travail, les rapports de voisinage, l'habitat, mais aussi les conséquences économiques et sociales du prosélytisme.

11 Les inventaires après décès des banquiers juifs et les contrats passés devant notaire fournissent des éléments de description sur l'intérieur de leurs maisons<sup>17</sup>. Les juifs n'étant pas autorisés à posséder des biens immeubles, ils louaient leurs maisons à des

propriétaires chrétiens tels que des institutions religieuses (parmi lesquelles la congrégation de l'Oratoire) ou à des laïcs comme les Bonelli ou les Boccapaduli. Ces derniers, dont la demeure était encore située, au milieu du *xvi*<sup>e</sup> siècle, dans l'espace qui devait être enclos, durent d'ailleurs déménager, à la suite de la bulle *Cum nimis absurdum*, dans un palais situé en lisière du « sérail des juifs ». Les juifs tenaient donc leurs maisons sous un régime de droit de bail perpétuel, le *jus gazagà*, qui pouvait être transmis par vente ou héritage, ou partagé entre plusieurs détenteurs<sup>18</sup>.

12 À la fin du *xvi*<sup>e</sup> siècle, les maisons des banquiers comprenaient deux étages où l'espace disponible pour la vie familiale se trouvait restreint par l'emprise des pièces dédiées à l'exercice du prêt sur gage : réception des clients au rez-de-chaussée, pièce fermée à clef, à l'étage, pour les objets les plus précieux, autres pièces vouées à la conservation de gages divers qui étaient marqués par des étiquettes renvoyant aux livres où les emprunts et gages étaient enregistrés. La vue d'ensemble est celle d'un habitat peu commode, compartimenté, fait de matériaux de piètre qualité puisque, le montant des loyers étant bloqué, les propriétaires avaient peu intérêt à engager des travaux. Quelques éléments de confort apparaissent toutefois : Dolcetta Betarbo possédait un portrait d'elle, tandis que son frère Salustio Betarbo et son épouse Astruga (sœur de Devorà Corcos) louaient au début du *xvii*<sup>e</sup> siècle une maison pourvue d'une cour ornée d'un grenadier. Les relations de famille ou d'activité professionnelle se doublaient de relations de voisinage et de liens communautaires constituant un tissu d'interactions très dense<sup>19</sup>.

13 Si la représentation d'un espace fermé est associée au ghetto, l'enquête confirme l'idée d'une forte circulation de part et d'autre des limites du quartier, accessible durant la journée par cinq portes. Les banques et le petit commerce attiraient des clients de toute sorte, parfois escortés de portefaix ; des ouvriers du bâtiment effectuaient des travaux de construction ou de réparation rendus nécessaires par la surélévation de maisons aux matériaux pourtant fragiles. Par ailleurs, les ouvriers et portefaix chrétiens servaient de témoins pour les actes notariés passés dans le ghetto, chez les banquiers juifs. Réciproquement, les juifs circulaient dans la Rome chrétienne. Deux jeunes juifs poussent jusqu'au chantier de la basilique Saint-Pierre où ils sont abordés par un prêtre disciple de Philippe Néri, qui leur donne en exemple les saints Pierre et Paul, anciens juifs. Salamone Corcos se rend au Campo Marzo chez ses clients huppés, qui ne pourraient se montrer dans le ghetto. Experts en œuvres d'art, les banquiers juifs vont estimer les objets laissés par quelque prélat ou noble défunt. Courtiers, ils opèrent auprès de leurs homologues chrétiens sur la rive gauche du Tibre, au débouché du pont Saint-Ange, dans le quartier des banques (« *in banchi* » selon l'expression usuelle) où s'échangeaient les nouvelles. Ils tiennent en particulier ce rôle de courtiers dans l'économie des paris sur l'élection des papes et la création de cardinaux, passant des contrats avec les hommes d'affaires chrétiens, comme en témoignent une décision de la Rote du 30 janvier 1589 concernant une « cause de pari » opposant le juif Elia Corcos (un cousin de Salamone) et le financier génois Cesare Zattera, ainsi que des sources notariales et judiciaires<sup>20</sup>. En octobre 1590, Joseph Ascarelli, banquier, se rend *in banchi* pour se renseigner sur l'issue du conclave, en sortant de chez un fournisseur situé tout près de là, à Monte Giordano. Des hommes juifs de plus modeste condition (ferrailleurs, ou revendeurs comme Isac de Pontecorvo, qui trempe lui aussi dans une affaire de pari) circulaient aussi hors du ghetto.

14 La Rome des juifs est aussi faite de lieux de réclusion, un aspect que l'historiographie a étudié seulement pour la Maison des catéchumènes<sup>21</sup>. Les prisons de Tor di Nona et de la Curia Savelli où les débiteurs insolubles étaient enfermés jusqu'à ce que leurs garants versent une caution apparaissent à plusieurs reprises dans l'enquête. De même, les sources notariales mettent en lumière les conséquences concrètes de la bulle *Cupientes Judaeos* de Paul III (1542), grâce à laquelle les juifs et juives qui optaient pour le baptême – souvent des jeunes gens ou de jeunes couples – devaient recevoir leur part d'héritage en quittant le ghetto : leurs parents devaient leur donner la somme correspondante à leur part du *jus gazagà* de l'habitation familiale, ainsi que la portion de l'héritage paternel et maternel qui leur était due également. En l'absence de

séparation entre biens personnels et capital professionnel, le règlement des réclamations des néophytes privait soudain les banques de sommes importantes et pouvait conduire en prison les banquiers surendettés, ainsi que les parents ou amis qui s'étaient portés caution solidairement. C'est le cas du banquier Moïse Menassi, père du néophyte Prospero de Santa Croce, incarcéré à la Curia Savelli en 1587 en tant que garant des dettes contractées par son fils, lequel se trouvait exonéré du paiement de ses dettes après sa conversion<sup>22</sup>. Les néophytes étaient censés rompre toute relation avec leur parenté juive mais, dans les faits, les litiges financiers entre eux pouvaient durer pendant plusieurs années.

15 À plusieurs reprises la contrainte par corps fut utilisée à l'encontre de membres de la famille, comme moyen de pression pour arracher leur consentement au baptême : l'épouse de Salamone Corcos, sa belle-sœur Gemma Luzzatti, Devorà, fille d'Ugo Boncompagni, et sa cousine Dolcetta Betarbo furent ainsi séquestrées au domicile de dames chrétiennes. Ce procédé mettait à l'épreuve leurs capacités de résistance : Gemma, Devorà et Dolcetta furent ensuite ramenées dans le ghetto, où cette dernière reçut l'interdiction de communiquer avec ses voisins, subissant en quelque sorte une double réclusion. Ces pressions furent aussi utilisées contre Salvatore Corcos, neveu d'Ugo Boncompagni (incarcéré à la prison de Tor di Nona), puis contre Joseph Ascarelli (retenu pendant quarante jours chez les Dominicains de la Minerva), à l'occasion de l'enlèvement de leurs enfants respectifs. Dans le même ordre d'idées, Rome comptait aussi des lieux où les juifs étaient obligés de se rendre, comme la confrérie de la Trinité des pèlerins, non loin du ghetto, pour écouter des sermons chaque samedi<sup>23</sup>.

16 Le rayon d'action des banquiers Corcos et de leur parenté s'étendait, hors de Rome, vers des lieux où la présence des juifs était tolérée : Venise, où Jacob Corcos, frère d'Ugo Boncompagni, prend femme dans la grande famille des banquiers Luzzatti, et où Samuel, second frère d'Ugo, s'installe au moment de l'enlèvement de ses neveux ; Ancône, où Samuel tenait une banque prospère ; et même Livourne, dont la communauté protesta contre l'enlèvement des enfants Ascarelli. Par-delà les murs du ghetto, les banquiers romains se trouvaient insérés dans de plus vastes horizons professionnels et familiaux dont les sources consultées pour cette enquête n'offrent qu'une vision sans doute très partielle. Les affaires, mais aussi l'interdiction faite aux juifs de recevoir le grade de docteur dans l'État pontifical et d'exercer la profession de médecin, les conduisaient à circuler hors de Rome, munis d'une autorisation de port d'armes et d'une dispense du port du signe distinctif imposé aux juifs – documents délivrés par le cardinal camerlingue : ainsi Durante del Sestiero, l'un des proches des Corcos, obtient en 1585 la permission de se rendre à Nice, tandis qu'Ercole Betarbo, lui aussi membre d'une grande famille alliée des Corcos, fils et neveu de médecins lettrés, est autorisé à se rendre à l'université de Sienne. Mais la suppression des communautés juives de l'État pontifical à l'exception de Rome et d'Ancône décrétée en 1569 et 1593, vint bouleverser le fonctionnement des familles : ainsi les Sacerdote, appelés aussi « Da Viterbo » ou Betarbo d'après leur ville d'origine, perdirent leurs activités entre l'Ombrie et le nord du Latium et se replièrent à Rome.

17 En définitive, le ghetto apparaît bien comme un espace contraint. Bien qu'étant reconnu comme des citoyens romains et non comme des étrangers, et se considérant eux-mêmes comme pleinement romains par-delà la diversité de leurs origines, les juifs de Rome étaient frappés, en tant que non-chrétiens, par un ensemble d'exclusions institutionnelles et de mesures discriminatoires qui, limitant la portée de cette citoyenneté, trouvent leur traduction dans l'espace. À l'assignation à résidence dans l'espace limité et dégradé du ghetto correspondait une série d'empêchements à la mobilité ou, inversement, de mobilités contraintes, l'obligation de porter un signe distinctif de couleur jaune augmentant la vulnérabilité des juifs dans l'espace public.

## La Rome des néophytes Boncompagni

18 Dans l'ensemble, la Rome de la cour pontificale et des milieux dévots qui émerge de l'histoire des Corcos/Boncompagni concorde avec le cadre posé par le récent *Companion to Early Modern Rome* que l'on peut considérer comme une synthèse très aboutie des connaissances actuelles sur la Rome post-tridentine<sup>24</sup>. L'historiographie sur le prosélytisme pontifical insiste sur les établissements destinés à favoriser les conversions, la Maison des catéchumènes fondée en 1543, et le Collège des néophytes institué en 1577. Par rapport aux juifs, musulmans et néophytes accueillis dans ces établissements, le cas des Corcos/Boncompagni s'avère très particulier car leur qualité sociale et les circonstances de leur changement de religion ont mobilisé d'autres acteurs, en d'autres lieux. L'approche micro-historique met au jour, à l'échelle du petit quartier de la région Parione (le petit arrondissement incluant la Vallicella, la place Navone et le Campo de' Fiori) où s'établirent les néophytes Boncompagni, un nœud de relations fait de liens spirituels, familiaux et clientélares, mêlant la jeune congrégation de l'Oratoire, l'ancienne noblesse baronniale incarnée par les Orsini, et la nouvelle famille pontificale des Aldobrandini<sup>25</sup>. Si l'historiographie actuelle des Oratoriens insiste plutôt sur leur apport intellectuel et sur la personnalité de leur fondateur, et tend à minorer le rôle apostolique de la congrégation ainsi que son influence à la Curie et dans l'aristocratie romaine au tournant du xv<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>, l'histoire des Boncompagni témoigne, quant à elle, du prosélytisme spécifique de Philippe Néri, de Cesare Baronio, son successeur à la tête de la congrégation, et d'autres grandes figures de l'Oratoire en direction des juifs. Ce prosélytisme s'appuyait sur les relations personnelles du fondateur de l'Oratoire avec Grégoire XIII, Grégoire XIV et surtout Clément VIII.

19 L'église de la Vallicella apparaît ainsi comme le centre d'un groupe dévot qui unissait ses efforts en direction de l'élite de la communauté juive. En 1582, Grégoire XIII salua le baptême de Salamone Corcos/Ugo Boncompagni comme un succès personnel de Philippe Néri, qui montrait ainsi l'efficacité apostolique de sa jeune congrégation. Dix ans plus tard, c'est avec Clément VIII (Ippolito Aldobrandini), son disciple de longue date, que Philippe Néri régla la situation matérielle des quatre jeunes neveux d'Ugo Boncompagni, baptisés à la Vallicella après avoir été sortis du ghetto et soustraits à la tutelle de leur mère, veuve du banquier Jacob Corcos (l'un des frères cadets de Salamone Corcos/Ugo Boncompagni). En 1605, c'est encore à la Vallicella que la jeune Flavia et les petits Ascarelli, enlevés à leurs parents dans des conditions dramatiques, furent baptisés par Cesare Baronio. La petite commission de cardinaux qui statua sur le sort du plus jeune des enfants et refusa de le restituer à Devorà et Joseph Ascarelli comptait une majorité de prélats liés à l'Oratoire par des liens d'appartenance ou de fidélité spirituelle. Enfin, l'un des quatre neveux convertis en 1592, entré dans la congrégation de l'Oratoire sous le nom d'Agostino Boncompagni, joua un rôle majeur au sein de sa parenté, accordant un soutien matériel sa cousine Flavia après l'enlèvement de celle-ci, et prêtant de l'argent à son frère Salvatore/Michelangelo (le fils aîné de Jacob Corcos, qui dut se résoudre au baptême en 1599 après avoir subi toutes sortes de pressions financières et personnelles) pour qu'il place ses filles au couvent.

20 Ce patronage spirituel exercé par les Oratoriens sur les néophytes Boncompagni se doublait d'un patronage nobiliaire, lui aussi situé dans une étroite proximité spatiale avec l'église de la Vallicella. La famille Orsini, dont le palais de Monte Giordano était situé à l'arrière de la Chiesa, assura l'intégration des néophytes Boncompagni dans les réseaux d'affaires de la Rome chrétienne. La marquise Rangoni, Giulia Orsini, voisine des Oratoriens, joua le rôle d'auxiliaire de la conversion : c'est chez elle que l'épouse puis la belle-sœur d'Ugo furent séquestrées pendant quelque temps pour les conduire à accepter le baptême.

21 Afin d'évaluer l'ampleur des changements apportés par la conversion sous le patronage des papes, il était nécessaire de détailler la composition du patrimoine familial des Boncompagni et son évolution entre les années 1581 et 1611, dates du baptême et de la mort de Gregorio. Une masse d'informations provient de son testament et de son inventaire après décès dressé à la demande de sa veuve Lisa Buratti, d'autant que Gregorio était mort deux ans après son père Ugo dont il avait recueilli la succession. Ce document-fleuve énumère non seulement, pièce par pièce, le linge, les

meubles, les objets de piété et de décoration, la batterie de cuisine et la vaisselle, les bijoux et les carrosses conservés dans la résidence principale de Gregorio dans la région Parione, mais aussi ceux des propriétés foncières ainsi que la liste de ses papiers, reçus, actes de vente et d'achat, brefs pontificaux consignants les offices reçus des papes, notes de fournisseurs, etc. Par ailleurs, l'un des litiges jugés devant la Rote, un procès entre l'un des fils aînés de Gregorio et sa belle-mère Lisa Buratti (une femme de la noblesse, épousée en secondes noces) concernant une somme de 2 000 écus provenant de la succession de Gregorio, m'a incitée à dépouiller, à l'Archivio di Stato di Roma, l'index des procès jugés par le tribunal criminel du gouverneur de Rome ; ce fonds conserve une « cause romaine de vol de bijoux dans la maison de Lisa Boncompagni » de 1611 où il apparaissait que Lisa avait sans doute simulé un vol pour détourner à son profit une part de l'héritage de son défunt époux. Ce document d'une richesse inespérée (mais qui sans doute semblerait anecdotique s'il n'était pas replacé dans une histoire familiale précise) fournit la liste et les caractéristiques de la domesticité des Boncompagni, ainsi que des informations précieuses sur les habitudes de vie de la maisonnée, trente ans après la conversion des deux chefs de famille.

- 22 Pour Gregorio et Ugo Boncompagni, le baptême entraîna un double mouvement : spatial, hors des murs du ghetto, et social, les projetant dans la noblesse romaine. L'approche micro-historique conduit à mesurer l'ampleur du changement de vie inauguré par la conversion, à l'échelle de ces individus et du groupe qu'ils constituèrent en tirant une partie de leur parenté de l'autre côté de la barrière religieuse et en l'augmentant par de nouvelles naissances. En levant les interdictions et les risques pesant sur les juifs, le baptême leur ouvrit l'accès à quantité de ressources sociales, économiques et culturelles qui sont, pour la plupart, situées dans l'espace : l'acquisition de nombreux biens immobiliers dans les meilleurs quartiers de Rome, que les Boncompagni louaient à une clientèle aisée ; l'investissement dans des boutiques souvent situées au rez-de-chaussée des palais nobiliaires ; l'achat de vastes exploitations agro-pastorales d'abord à Tivoli, puis à Montefiascone dans la région de Viterbe, ainsi que d'une maison de campagne (*vigna*) aux environs de Rome, où la famille se rendait régulièrement avec enfants et domestiques ; l'usage d'un moyen de transport hautement distinctif tel que le carrosse, garé au rez-de-chaussée de la maison de Parione, dans une remise flanquée d'un fenil ; l'accès aux collèges et aux monastères prestigieux où les garçons et les filles de la famille parachevaient leur acculturation catholique et, pour plusieurs d'entre eux, firent profession ; et enfin, de nouvelles pratiques funéraires matérialisées par la sépulture de Gregorio à la Madonna dei Monti (l'église des néophytes, où les Boncompagni possédaient une chapelle portant leurs armes), et celle de plusieurs membres de la famille à la Vallicella.

## La Rome des auditeurs de la Rote

- 23 Dans cette enquête, le tribunal de la Rote, qui n'avait que rarement affaire à des juifs, fait fonction de lien entre la Rome des Corcos et celle des Boncompagni. Il semble donc utile de donner quelques indications sur la situation du tribunal dans l'espace romain et de tirer quelques conclusions sur ce que les auditeurs pouvaient savoir de la Rome des Corcos.
- 24 La place de la Rote dans l'espace romain est encore peu connue, en-dehors des tombeaux d'auditeurs que l'on peut encore admirer, notamment, à l'église Santa Maria dell'Anima proche de la place Navone. Le tribunal passe presque inaperçu dans l'historiographie des organismes pontificaux, les travaux récents sur la justice à Rome restant centrés sur les juridictions criminelles, alors que les auditeurs occupaient une place éminente à la Curie, au-dessous des cardinaux, que la Rote jugeait chaque année des dizaines de causes concernant les habitants de la ville, des familles les plus aristocratiques aux habitants plus modestes, et que les décisions de la Rote apparaissent comme des sources importantes, quoiqu'encore très peu exploitées, sur les maisons de Rome. Les décisions de la Rote étudiées pour cette enquête ne permettent pas de

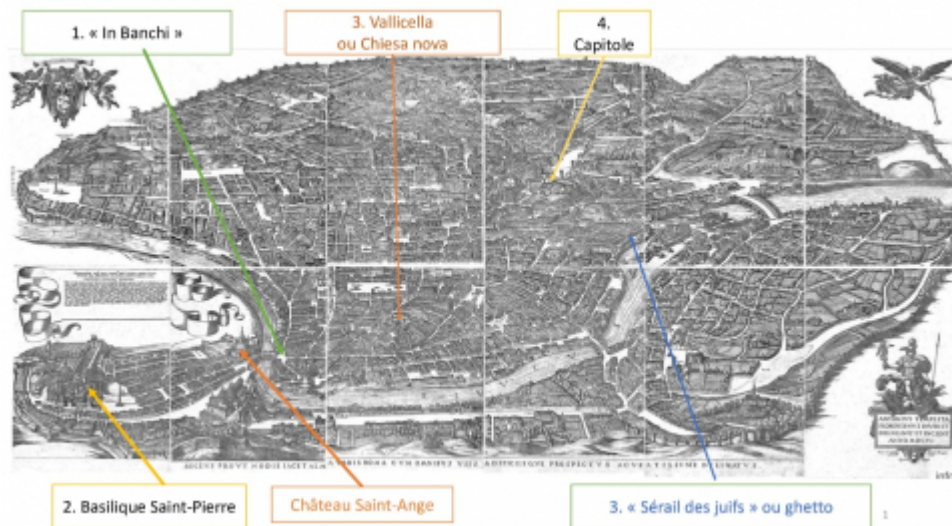
préciser les lieux de réunion du tribunal ; le Vatican est un lieu vraisemblable pour cette période. Si la localisation des palais des auditeurs n'est pas connue, celui de Séraphin Olivier-Razzali (auteur de la décision du 30 janvier 1589 sur l'affaire de pari entre Elia Corcos et Cesare Zattera) apparaît dans la dénonciation d'une infraction à l'interdiction des paris en 1590 : Benedetta, qui dénonce Isac de Pontecorvo pour lui avoir proposé un billet de pari, exerce le métier de logeuse au palais de l'auditeur français. Cette mention confère à ce dernier, dans le paysage romain, une consistance renforcée par son inventaire après décès, qui situe son palais dans la région Campo Marzo, sans plus de précision.

- 25 Les causes concernant les néophytes Boncompagni, grâce aux dépositions de témoins conservées dans les *Positiones*, éclairent des aspects inédits de la communauté juive à une période où celle-ci reste assez mal connue. La marche de ces procès est représentative d'un mode de résolution des conflits particulier, à la fois lent et coûteux et qui, fort de l'autorité que la Rote tenait des papes, parvenait à faire plier les plaideurs les plus obstinés. Un premier aperçu des causes rotales concernant les juifs suggère que la Rote jugeait les causes impliquant les juifs avec équité, même si l'existence d'un préjugé négatif à leur égard s'exprimait parfois – d'autant que les auditeurs français et espagnols provenaient d'États où la présence des juifs n'était pas tolérée, et qu'ils découvraient les juifs « réels » (et non ceux de la polémique anti-juive) en arrivant en Italie. Les sources montrent que les auditeurs connaissaient une institution majeure du ghetto telle que le *jus gazagà* et qu'ils avaient quelques notions sur les coutumes et les normes juridiques des juifs, normes qu'ils étaient capables de mettre en regard de celles de l'Ancien Testament. Ces connaissances sont liées à la compétence de la Rote sur l'application des statuts de la ville de Rome, statuts auxquels les juifs, en tant que citoyens romains, étaient eux aussi soumis, et qui pouvaient générer des litiges entre juifs, ou entre juifs et chrétiens. En revanche, pour des informations plus spécifiques – en l'espèce, pour se renseigner sur la solvabilité de Flavia et de sa parenté juive –, la Rote dut s'en remettre à des témoins juifs, alors qu'elle n'avait pas besoin de témoins pour estimer la fortune d'Ugo Boncompagni<sup>27</sup>. Même si les auditeurs, à titre individuel, pouvaient recourir aux services des banquiers juifs, la société du ghetto restait pour eux une réalité relativement lointaine.

## Conclusion

- 26 Envisager l'espace urbain dans sa matérialité n'est pas seulement planter un décor pittoresque pour y faire évoluer des acteurs historiques. Les positions socio-économiques, l'affiliation religieuse ou encore l'appartenance de genre tracent sur le territoire des pôles spécifiques, des voies interdites, des passages obligés, influencent aussi les modes de l'occupation de l'espace, en ouvrent l'appropriation ou condamnent à habiter dans des espaces ségrégués et des habitats précaires. Dans un État confessionnel tel que celui de l'Église à l'époque moderne, l'affiliation religieuse apparaît comme un déterminant spatial d'une force particulière, ce que démontre l'étude de cas présentée ici : après leur baptême, les néophytes Boncompagni n'habitaient plus la même Rome et ce déplacement qui, pour les chefs de famille, constituait indubitablement un gain, fut en revanche, pour les femmes et les enfants qu'ils sortirent du ghetto, un arrachement auquel ils offrirent plus ou moins de résistance.

Fig. 1 :



Antonio Tempesta, *Veduta di Roma*, 1593, [[https://www.info.roma.it/vista\\_di\\_roma\\_1593\\_antonio\\_tempesta.asp](https://www.info.roma.it/vista_di_roma_1593_antonio_tempesta.asp)]. Indications de lieu : Isabelle Poutrin.

## Annexe

### Note sur la consultation des sources

L'Archivio di Stato di Roma (ASR), constitué le 30 décembre 1871 à partir des dépôts d'archives situés hors des murs de l'État du Vatican<sup>28</sup>, et situé à Sant'Ivo de la Sapienza, est moins réputé que les Archives Apostoliques du Vatican, lesquelles conservent la grande majorité des archives produites pour et par le gouvernement de l'Église et celui de l'État pontifical avant l'unification italienne. Pour cette enquête, il s'est avéré un lieu central. Il renferme environ 600 liasses de *Positiones* datant des années 1600 à 1656, dossiers qui, en 1870, se trouvaient, semble-t-il, à la chancellerie rotale de Montecitorio (donc hors de l'État du Vatican) et ont été intégrés au nouvel Archivio di Stato di Roma. Ce fonds de *Positiones*, non inventorié dans le détail, est plus ancien que celui qui est conservé au Vatican et il est demeuré dans son état de classement original, contrairement à celui du Vatican. Parmi ces liasses se trouvent les documents de la « cause romaine de dot » mais aussi d'autres *Positiones* relatives à des litiges financiers mettant aux prises les néophytes Boncompagni entre eux – litiges découverts à partir des collections imprimées de décisions de la Rote. Dans les années 1915-1919, sous la direction d'Eugenio Casanova, l'Archivio di Stato di Roma a acquis le fonds des notaires romains, parmi lesquels les Trente notaires capitolins, détenteurs des offices notariaux règlementés par Sixte V en 1586. L'institution du Collège des notaires capitolins a contribué à la bonne tenue des actes notariés, conservés dans d'épaisses liasses couvertes de parchemin qui correspondent chacune aux instruments produits par une même étude durant une année. C'est aussi dans les années 1580 que les juifs, sous la pression des autorités chrétiennes, ont pris l'habitude de faire enregistrer leurs transactions par des notaires chrétiens instrumentant en latin, et plus seulement par les notaires juifs instrumentant en hébreu ou en italien.

Ont été dépouillées, en grande partie, pour les années 1560-1620, les liasses des études notariales réputées pour leur clientèle juive, y retrouvant la plupart des actes mentionnés ou cités dans les *Positiones* des affaires concernant les Boncompagni. La recherche a été élargie aux familles de banquiers liés aux Corcos, dessinant ainsi un réseau de liens familiaux et professionnels doublé de relations de voisinage, sur une quarantaine d'années<sup>29</sup>. Ont été également consultés les registres du notaire des banquiers juifs (un chrétien instrumentant en latin, comme les autres notaires romains, pour les juifs détenteurs d'une autorisation de pratiquer le prêt à intérêt) et ceux du cardinal camerlingue (à la tête de la Chambre apostolique) dont dépendaient ces banquiers juifs titulaires d'une patente de prêt<sup>30</sup>. Ces dépouillements ont été complétés par celui des registres des notaires conservés à l'Archivio Storico Capitolino di Roma (situé dans l'ancienne maison des Oratoriens, à la Vallicella) enregistrant, en italien, les accords, dettes et obligations contractés entre juifs<sup>31</sup>. Le travail à l'Archivio di Stato di Roma a été poursuivi par des sondages dans les fonds des notaires de la Chambre apostolique, dont la clientèle était plus sélecte que celle des notaires capitolins : c'est devant eux que les Boncompagni passaient leurs transactions les plus importantes, notamment leurs achats de maisons<sup>32</sup> ; les registres paroissiaux de l'église de la Vallicella près de laquelle s'étaient établis les néophytes Ugo Boncompagni et son fils Gregorio ont permis de préciser la généalogie familiale ponctuée de naissances, mariages et décès<sup>33</sup>.

Une dernière étape a été celle des archives du Vicariat de Rome, un fonds ecclésiastique qui conserve les registres du notaire des néophytes et catéchumènes (liés à la Maison des catéchumènes de Rome fondée en 1543) pour les années 1581 à 1616. À ce stade, les recoupements étaient possibles entre les nombreux néophytes se querellant avec leur parenté juive, les juifs et juives qui venaient demander le baptême, et les personnages mentionnés dans les sources

notariales vues précédemment<sup>34</sup>. La collection des *avvisi* de Rome, conservés à la Bibliothèque Apostolique du Vatican et consultables en ligne, a été également parcourue ; ces feuillets de nouvelles, sur lesquels Jean Delumeau s'est largement appuyé pour rédiger sa thèse, mentionnent à plusieurs reprises des cérémonies solennelles de baptêmes de juifs<sup>35</sup>. Dans cette série, les Corcos sont la seule famille à être repérable par son nom, et leurs baptêmes réunissent régulièrement les cardinaux les plus récemment créés par les papes, ce qui fait de ces cérémonies une sorte de rite festif pour les nouveaux prélats. Aux archives de la congrégation de l'Oratoire à la Vallicella, il a été possible de consulter le procès de canonisation de Philippe Néri<sup>36</sup>. Les dépositions des témoins sur les miracles opérés par l'intercession de celui-ci permettent de délimiter l'aire de voisinage dans lequel il était considéré comme un saint local. Dans les archives de l'Inquisition, je n'ai rien trouvé qui puisse accréditer l'idée que les néophytes Boncompagni auraient continué à pratiquer le judaïsme après leur baptême ; on trouve en revanche la trace de l'enlèvement de Joseph Ascarelli en novembre 1604, et celle du baptême de ses enfants le 22 janvier 1605<sup>37</sup>. A été laissé de côté le fonds d'archives de la communauté juive de Rome qui est très lacunaire pour cette période<sup>38</sup>. La dernière étape de ce parcours a été l'Archivio di Stato di Venezia, où la série *Quarantia criminale* conserve une trace précieuse du banquier Samuel Corcos, frère d'Ugo Boncompagni, passé d'Ancone au ghetto de Venise au moment où ses neveux furent sortis du ghetto de Rome et baptisés<sup>39</sup>.

---

## Notes

1 Isabelle Poutrin, *Les convertis du pape. Une famille de banquiers juifs au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2023.

2 Deux exemples dans la très ample bibliographie sur la conversion religieuse à l'époque moderne : Natalia Muchnik, « Religion et mobilité sociale : l'ascension des marranes dans l'Espagne inquisitoriale (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Genèses*, 66 (2007/1), p. 90-107 ; Tobias P. Graf, *The Sultan's Renegades. Christian-European Converts to Islam and the Making of the Ottoman Elite, 1575-1610*, Oxford, Oxford University Press, 2017. Sur la capacité de l'approche casuistique à fonder une intelligibilité d'ordre plus général : Jean-Claude Passeron et Jacques Revel, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », dans *ead.*, *Penser par cas*, Éditions de l'EHESS, 2005, p. 9-44.

3 Voir Paola Ferruta, « Conversions au christianisme et retour au judaïsme à Trieste au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 2014/4, p. 25-42 ; Tullia Catalan, « Les juifs italiens et le Risorgimento : un regard historiographique », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 44 (2012), [DOI :10.4000/rh19.4241].

4 Pour le cadre général et la bibliographie récente : Pamela M. Jones, Barbara Wisch et Simon Ditchfield (dir.), *A Companion to Early Modern Rome, 1492-1692*, Leyde, Brill, 2019 ; Matthew Coneys Wainright et Emily Michelson (dir.), *A Companion to Religious Minorities in Early Modern Rome*, Leyde, Brill, 2021. Les thèses de Jean Delumeau et de Léon Poliakov demeurent indispensables : Jean Delumeau, *Vie économique et sociale de Roma dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, de Boccard, 1957 et 1959 ; Léon Poliakov, *Les Banchieri juifs et le Saint-Siège du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1965.

5 Gero Dolezalek, « Litigation at the Rota Romana, particularly around 1700 », dans Alain Wijffels (dir.), *Case Law in the Making. The Techniques and Methods of Judicial Records and Law Reports*, vol. 1 : « Essays », Berlin, Dunker & Humblot, 1997, p. 339-373 ; Enrico Flaiani, *Storia dell'Archivio della Rota romana*, Cité du Vatican, Archives secrètes du Vatican, 2016. Les causes portées devant la Rote sont désignées par l'indication du diocèse d'origine et de l'objet du litige. Les décisions de la Rote sont désignées par ces mêmes éléments, assortis de la date de la séance du tribunal à laquelle la décision a été prise, et par le nom de l'auditeur rapporteur (*ponens*) auquel la cause a été confiée par une commission du pape, et qui a rédigé le texte, appelé « décision », exposant les motifs de la décision de la cour.

6 « *Avus maternus dives tenetur dotare neptem ex filia pauperem, quomodo isto casu probentur divitiae avi et paupertas neptis, quandoque etiam testis Hebraeus probat contra Christianum* » (« *Romana dotis coram R.P.D. Damasceno* », dans Prospero Farinacci, *Sacrae Rotae decisionum recentiorum pars secunda*, Venise, Paulus Balleonius, 1716, 10 décembre 1608, p. 168-169).

7 « *De dote subsidiaria qualis, et quanta esse debeat, et an Judaei facti christiani nobiles sint, et a quibus nobilitatem sumant* » (*ibid.*, 6 avril 1609, p. 181).

8 Isabelle Poutrin, *Convertir les musulmans. Espagne, 1491-1609*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

9 Mario Bevilacqua, « Residenze di ebrei converti nella Roma del Seicento : Giovanni Antonio de Rossi e la costruzione di palazzo Boncompagni », dans Mario Bevilacqua et Maria Luisa Madonna (dir.), *Il sistema delle residenze nobiliari. II. Stato pontificio e Granducato di Toscana*, Rome, De Luca, 2003, p. 149-172. Quelques compléments sont apportés par Eliana Uttaro et Laura Gigli, *Palazzo Boncompagni Corcos a Monte Giordano. Programmi e immagini*, Rome, Gangemi, 2003. En outre, une étude consacrée à la chapelle de l'Annonciation de l'église de la Madonna dei Monti évoque l'histoire d'Ugo Boncompagni, commanditaire du retable de l'Annonciation :

Carolyn H. Wood et Peter Iver Kaufman, « "Tacito Predicatore" : The Annunciation Chapel at the Madonna Dei Monti in Rome », *The Catholic Historical Review*, 90/4 (2004), p. 634-649.

10 Archivio Apostolico Vaticano [désormais AAV], Congregazione del Concilio, Positiones 8, *De Baptismo, Judaeorum. De baptismo parvulorum*, fol. 306-319.

11 Jacques Basnage de Beauval, *Histoire des juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*, La Haye, Henri Schaurleer, 2<sup>e</sup> édition, 1716, t. IX, 1<sup>e</sup> partie, p. 866-867 ; Johann Christoph Wolf, *Bibliotheca hebraea*, Hambourg/Leipzig, Christian Leibzeit, 1713-1733 ; Giovanni Maria Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia, cioè Notizie storiche e critiche intorno alle vite e agli scritti dei letterati italiani*, Brescia, Giambatista Bossini, 1753, vol. 1, partie II, p. 1148.

12 Marina Caffiero, *Battesimi forzati. Storie di ebrei, cristiani e convertiti nella Roma dei papi*, Rome, Viella, 2004.

13 Kenneth R. Stow, « Favor et odium fidei: conversion invitis parentibus in historical perspective », *Archivio italiano per la storia della pietà*, XXV (2012), p. 55-86.

14 Pour les approches classiques, voir notamment Attilio Milano, « La vita privata di una famiglia di banchieri ebrei a Roma nel Seicento », *La Rassegna Mensile di Israel*, terza serie, vol. 14, 8 (novembre 1948), p. 359-368; *id.*, « L'interno di due case private nel ghetto di Roma del Seicento », *La Rassegna mensile di Israel*, terza serie, vol. 24, 8-9 (août-septembre 1958), p. 366-378 ; L. Poliakov, *Les Banchieri juif*, *op. cit.* ; Kenneth R. Stow, *The Jews in Rome*, Leyde/New York, Brill, 1995-1997 ; Micol Ferrara, *Dentro et fuori dal ghetto. I luoghi della presenza ebraica a Roma tra XVI et XIX secolo*, Milan, Mondadori Università, 2015.

15 Guillaume Calafat, « Topographies de "minorités". Notes sur Livourne, Marseille et Tunis au XVII<sup>e</sup> siècle », *Liame*, 24 (2012) [En ligne : <http://journals.openedition.org/liame/271>].

16 Pour la description du ghetto au XVIII<sup>e</sup> siècle : Angela Groppi (dir.), *Gli abitanti del ghetto di Roma. La Descriptio Hebraeorum del 1733*, Rome, Viella, 2014.

17 Le fait d'enquêter sur un groupe de parenté et sur un segment chronologique bien délimité conduit à placer le regard à leur niveau, alors qu'une étude plus générale aurait imposé une vue plus surplombante. Or, les sources notariales n'ont été que peu exploitées en ce sens : voir Attilio Milano, « La vita privata di una famiglia di banchieri ebrei a Roma nel Seicento », *La Rassegna Mensile di Israel*, terza serie, vol. 14, 8 (novembre 1948), p. 359-368.

18 Michaël Gasperoni, « Les ghettos juifs d'Italie à travers le *jus chazakah* : un espace contraint mais négocié », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 73 (2018/3), p. 559-590 ; Shoshanna Golan, « La vie des juifs de Rome de la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (d'après les documents tirés des Archives Historiques du Capitole à Rome) », *Revue des études juives*, CXLIV (1985), p. 169-179.

19 Sur l'organisation de la « Communauté des juifs », voir Andra Yaakov Lattes, *Una società dentro le mura. La comunità ebraica di Roma nel Seicento*, Rome, Gangemi, 2021 ; Claudio Procaccia (dir.), *Ebrei a Roma tra Risorgimento ed emancipazione*, Rome, Gangemi, 2014.

20 « *Romana Scommissae* » coram Serafino, 30 janvier 1589, dans Séraphin Olivier-Razzali, *Decisiones aureae* [...], Francfort, e Collegio musarum novenarum Parthenanio, 1615, p. 936. Les paris sur les conclaves ont suscité plusieurs travaux : J. Delumeau, *Vie économique et sociale de Rome*, *op. cit.*, vol. 1, p. 64 ; Renaud Villard, « Le conclave des parieurs. Paris, opinion publique et continuité du pouvoir pontifical à Rome au XVI<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 64 (2009/2), p. 375-403 ; John M. Hunt, « Betting on the Papal Election in Sixteenth-Century Rome », *Occasional Paper Series*, Las Vegas, Center for Gaming Research (University Libraries), vol. 32, 2015. En revanche, les paris sur les créations de cardinaux n'ont pas été étudiés jusqu'ici, et plus généralement, l'histoire des paris dans la Rome pontificale reste à écrire. La nécessité de bien situer le lieu du pari entre Cesare Zattera et Elia Corcos par rapport au palais pontifical du Quirinal pour évaluer le temps de circulation, entre ces deux lieux, de la nouvelle de la nomination du cardinal William Allen le 7 août 1587 (une donnée cruciale pour la résolution du litige par la Rote), confirme l'importance de l'approche spatiale dans cet exercice de micro-histoire.

21 Pour un cas au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Kenneth R. Stow, *Anna and Tranquillo: Catholic Anxiety and Jewish Protest in the Age of Revolutions*, New Haven, Yale University Press, 2016.

22 Archivio Storico del Vicariato di Roma [désormais ASVR], Neofiti e catecumeni, Instrumenti, vol. 79, fol. 43, 56, 105, 116-117, 146, 238, 290, 291, 398-403, 451 et 490. Selon l'usage, Joseph Menassi, fils de Moïse, reçut le nom du cardinal qui l'avait parrainé lors du baptême, Prospero de Santa Croce.

23 Emily Michelson, *Catholic Spectacle and Rome's Jews*, Princeton, Princeton University Press, 2022.

24 P. M. Jones, B. Wisch, S. Ditchfield, (dir.), *A Companion to Early Modern Rome*, *op. cit.*

25 Sur l'analyse des quartiers, voir Eleonora Canepari, *La construction du pouvoir local : élites municipales, liens sociaux et transactions économiques dans l'espace urbain : Rome, 1550-1650*, Rome, École française de Rome, 2017.

26 Louis Ponnelle et Louis Bordet, *Saint Philippe Néri et la société romaine de son temps (1515-1595)*, Paris, Bloud et Gay, 1928 ; Carlo Gasbarri, *L'oratorio Filippino (1552-1952)*, Rome, Istituti di studi romani editore, 1957 ; Antonio Cistellini, *San Filippo Neri. L'Oratorio e la Congregazione oratoriana. Storia e spiritualità*, Florence, Morcelliana, 1989.

27 Sur les enjeux du recours au témoignage de juifs, voir Isabelle Poutrin, « La Rote romaine et l'exclusion des témoins juifs (affaire de la dot Boncompagni, début du xvii<sup>e</sup> siècle) », dans Ida Fazio et Rita Loredana Foti (dir.), *Soggetti, Diritti, Poteri. Studi per Giovanna Fiume*, Milan, Franco Angeli, 2020, p. 149-160.

28 Voir Elio Lodolini, *L'Archivio di Stato in Roma dallo smembramento alla ricostituzione dei fondi*, Rome, Istituto poligrafo di Stato, 1984 ; Carla Lodolini Tupputi, *L'Archivio di Stato di Roma*, Rome, Herder, 1989 ; Maria Antonietta Quesada et Luisa Salvatori (éd.), *Archivio di Stato di Roma*, Viterbe, BetaGamma edizioni / Ministero per i beni e la attività culturali, 2009.

29 ASR, Trenta Notai Capitolini, Uff. 16 et Uff. 30.

30 ASR, Banchieri Ebrei (Uff. 40), Instrumenta.

31 Archivio Storico Capitolino di Roma [désormais ASCR], Archivio urbano, sezione 3 (ebrei e neofiti). Je n'ai pu lire les registres du notaire Isaac delle Piattelle, en hébreu cursif.

32 ASR, Notai AC [Apostolicae Camerae], Instrumenta, Uff. 2, Uff. 8, Uff. 9 et Testamenti e donazioni, vol. 20 et 32 notamment.

33 ASR, Stato civile, appendice Libri Parrocchiali, reg. 3 et 4.

34 ASVR, Neofiti e catechumeni, Instrumenti.

35 Biblioteca Apostolica Vaticana, série *Urb. lat.* ; J. Delumeau, *Vie économique et sociale, op. cit.*


36 Archivio della Congregazione dell'Oratorio, Processo, AIII-42.

37 Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede, Stanza Storica [Hebreis], cc 4 a.

38 Sur le fonds de l'Archivio Storico della Comunità Ebraica di Roma [ASCER] : A. Yaakov Lattes, *La comunità ebraica di Roma, op. cit.* p. 22.

39 Archivio di Stato di Venezia, *Quarantia Criminale*, b. 111, procès 121.

## Table des illustrations

<b>Titre</b>	Fig. 1 :
	<b>Légende</b> Antonio Tempesta, <i>Veduta di Roma</i> , 1593, [ <a href="https://www.info.roma.it/vista_di_roma_1593_antonio_tempesta.asp">https://www.info.roma.it/vista_di_roma_1593_antonio_tempesta.asp</a> ]. Indications de lieu : Isabelle Poutrin.
<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/bahmuf/docannexe/image/1217/img-1.jpg">http://journals.openedition.org/bahmuf/docannexe/image/1217/img-1.jpg</a>
<b>Fichier</b>	image/jpeg, 610k

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Isabelle Poutrin, « Topographies de néophytes à Rome. Conversion religieuse et mobilité sociale et spatiale », *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités françaises* [En ligne], 45 | 2024, mis en ligne le 01 décembre 2024, consulté le 07 février 2025. URL : <http://journals.openedition.org/bahmuf/1217> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/12svj>

## Auteur

### Isabelle Poutrin

Isabelle Poutrin est professeure d'histoire moderne à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Ses travaux conjuguent histoire sociale, histoire religieuse et approche juridique pour explorer le thème de la contrainte dans les pays catholiques d'Europe méridionale aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Elle a publié *Convertir les musulmans. Espagne, 1491-1609* (Puf, 2012) et *Les convertis du pape. Une famille de banquiers juifs à Rome au xvi<sup>e</sup> siècle* (Seuil, 2023) et dirigé, avec Élisabeth Lusset, le *Dictionnaire du fouet et de la fessée. Corriger et punir* (Puf, 2022). Elle est responsable du projet ERC ROTAROM17 (2023-2028) consacré au tribunal de la Rote romaine comme moyen du gouvernement de l'Église par l'exercice de la justice civile à l'échelle européenne.

## *Droits d'auteur*



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.